



**Arrêté Temporaire n° 2019/04/02**  
**Portant prorogation de l'arrêté n° 2018/04/03**  
**Sur la déviation de la circulation**  
**Dans le hameau de Baptresse**

**Le Maire de la commune de Château-Larcher,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Vu l'arrêté n° 2018/04/03 portant déviation de la circulation lors des travaux d'enfouissement,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux d'enfouissement de câbles électriques dans le hameau de Baptresse « Rue de la Chapelle – Rue du Pigeonnier », effectués par l'entreprise Ancelin pour le compte de SRD de Poitiers, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur ces voies ;  
**Avant tous travaux de terrassement, le responsable de la voirie devra être avisé et un état des lieux sera établi.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

- Vu l'intérêt général ;

**ARRETE :**

**Article 1. Les dispositions de l'arrêté n° 2018/04/03 sont prorogées jusqu'au vendredi 28 juin 2019 inclus.**

La circulation des véhicules sera interdite à tous les véhicules dans les deux sens sur les voies suivantes :

- Rue de la Chapelle
- Rue du Pigeonnier

**Article 2. M. Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à Château-Larcher, le 09/04/2019

Le Maire,  
Francis GARGOUIL

